

[Texte]

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: We can discuss this later on. Is there any discussion on this?

Mr. Angus: I would just like to agree with Mr. Forrestall. I think it is a very wise move, because there is a lot of interest out there; we either do it now or we are going to have it sent back for reprinting, which is probably more expensive.

The Chairman: Is that agreed? I think I need a motion.

Mr. Forrestall: Mr. Chairman, I move that the committee print 1,500 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*.

Some hon. members: Agreed.

Mr. Ouellet: How much additional cost are we incurring with this?

The Chairman: Mr. Ouellet, the clerk does not have the exact figure, but he says he can have it for the next meeting.

Mr. Ouellet: My feeling is that 1,000 copies is standard procedure for every committee; in most committees, a few hundred are taken care of and the rest go in piles or in baskets. Frankly, we are now adding to this. I would prefer to keep that amount and incur the additional expenditures if necessary, instead of going straight ahead in spending more.

Some hon. members: Hear! Hear!

Mr. Angus: Mr. Chairman, I would like to disagree with Mr. Ouellet. In the list you outlined, there were only 100 copies available for general distribution—i.e., the members of the public. We have interested in this bill the total shipping fraternity, all the ports in Canada, the fishing industry; all those people are going to want to follow what we are doing. I think it would be very unfortunate if all of a sudden we were telling them that no, we are sorry, but they cannot have a copy of a public document because we did not think far enough ahead that they might be interested.

The Chairman: Is there any further discussion? Mr. Nowlan.

Mr. Nowlan: I must say, Mr. Chairman, I always listen to Mr. Ouellet with interest, and I am not necessarily always in agreement with Mr. Angus. But on this issue and the reference that this committee has, I must say I think 1,500 would be more reasonable. I can see perhaps for the Toronto airport and other bills, where more localized, the 1,000 is going to be more than adequate. So yes, I would think 1,500, with this type of reference you have, which covers the different interested groups that Mr. Angus mentioned, would be more reasonable and does not incur the expense.

[Traduction]

Des voix: D'accord.

Le président: Nous pourrions en parler plus tard. D'autres commentaires?

M. Angus: Je suis d'accord avec M. Forrestall. Je crois que c'est une bonne décision parce que ces amendements intéressent bien des gens. Ou nous augmentons le nombre d'exemplaires imprimés tout de suite, ou nous en faisons réimprimer, ce qui revient probablement plus cher.

Le président: C'est convenu? Est-ce que quelqu'un fait une proposition?

M. Forrestall: Monsieur le président, je propose que le Comité fasse imprimer 1,500 exemplaires des témoignages et procès-verbaux.

Des voix: D'accord.

M. Ouellet: À combien s'élèveront les frais supplémentaires?

Le président: Monsieur Ouellet, le greffier n'a pas de chiffre exact, mais il peut nous les donner à la prochaine réunion.

M. Ouellet: Je crois qu'habituellement on fait imprimer un millier d'exemplaires pour la plupart des comités. Dans la plupart des cas, on en distribue quelques centaines et les autres vont au panier ou sur les tablettes. J'ai l'impression que ces exemplaires additionnels seront tout à fait inutiles. Je préférerais en rester à mille et engager des frais supplémentaires au besoin plutôt que de le faire tout de suite.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Angus: Monsieur le président, je ne suis pas d'accord avec M. Ouellet. D'après ce que vous avez dit, seulement une centaine d'exemplaires sont prévus pour la diffusion générale, c'est-à-dire pour le grand public. Ce projet de loi touche l'ensemble de l'industrie des transports maritimes, tous les ports du Canada et l'industrie de la pêche; tous ces gens voudront savoir où nous en sommes dans nos délibérations. Il serait malheureux d'avoir à leur répondre que nous ne pouvons leur donner un exemplaire d'un document public parce que nous n'avons pas prévu d'en faire imprimer suffisamment.

Le président: D'autres commentaires? Monsieur Nowlan.

M. Nowlan: Je dois dire, monsieur le président, que j'écoute toujours M. Ouellet avec beaucoup d'intérêt et que je ne suis pas toujours d'accord avec M. Angus. Mais cette fois je dois admettre que l'impression de 1,500 exemplaires me semble justifiée. Dans le cas du projet de loi sur l'aéroport de Toronto et d'autres projets de loi ayant une portée plus restreinte, il suffira très probablement de faire imprimer un millier d'exemplaires. Compte tenu de l'intérêt manifesté par les différents groupes énumérés par M. Angus, je crois toutefois préférable de faire imprimer 1,500 exemplaires dans ce cas-ci et d'engager les dépenses nécessaires à cette fin.

• 1620

We all know the printing business to a point, since we have all had something to do with it vicariously to get here. You can run off so many copies of something at first and that is the

Nous connaissons tous dans une certaine mesure les imprimeurs puisque nous avons dû faire affaire avec eux pour nous rendre ici. C'est la première impression d'un document